

Pour débiter ce rapport financier, voici quelques éléments du bilan 2022, actif et passif.

L'actif immobilisé du bilan est de 12 546€. Il représente ce que l'association possède essentiellement en mobilier et véhicules, ce montant étant diminué des amortissements.

L'actif circulant est de 69 049€. Ce montant correspond aux créances des clients, aux subventions attendues et aux disponibilités de trésorerie au 31.12.2022.

Au passif, les fonds propres sont de 32 800€, comprenant la réserve de trésorerie et le report à nouveau de l'année précédente diminué du résultat négatif de cette année 2022 (-10 825€).

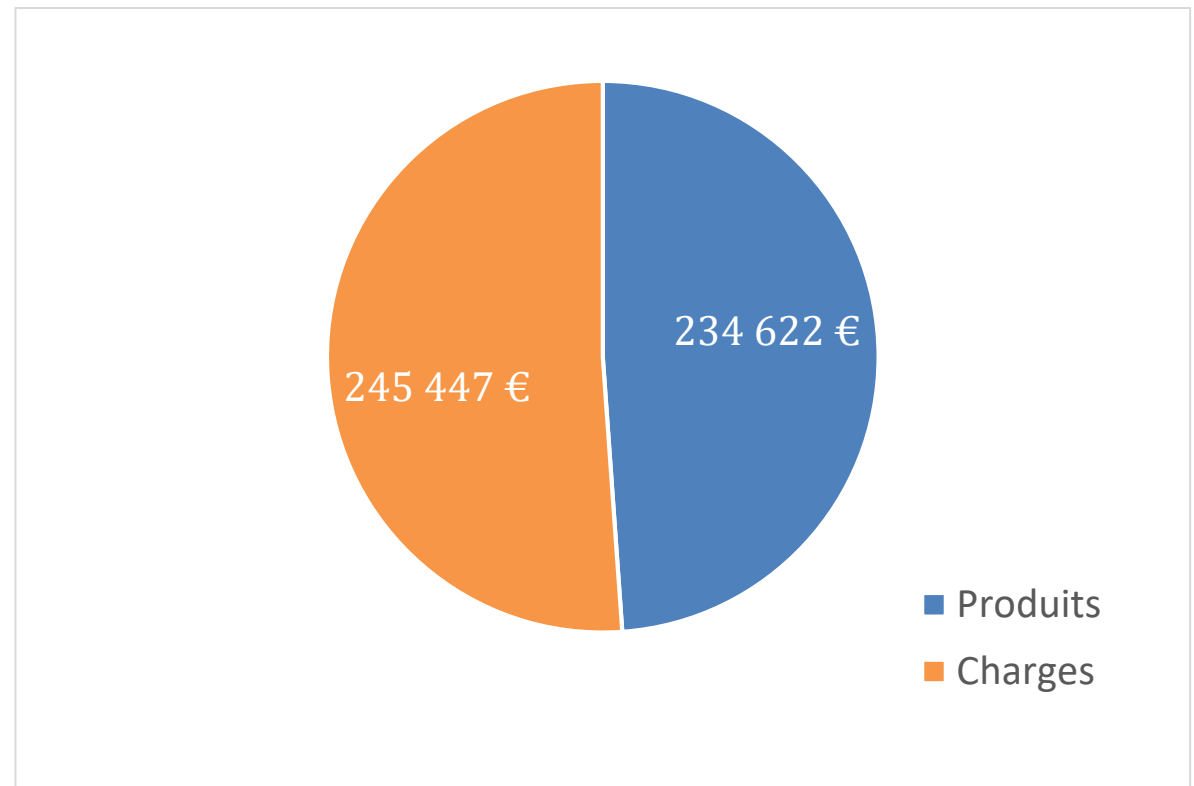
Le montant des dettes de 48 795€ est essentiellement constitué des factures et charges sociales à payer en cours de traitement en fin d'année (dont la provision pour congés payés restant à prendre).

Le bilan s'équilibre à 81 595€.

Le compte de résultat 2022 fait apparaître :

- 234 622€ de PRODUITS
- 245 447 € de CHARGES

soit un résultat de **-10 825 €** représentant 5% de nos produits.



Nous allons analyser maintenant ce résultat par une présentation plus précise des produits et des charges.

## 1. Les produits

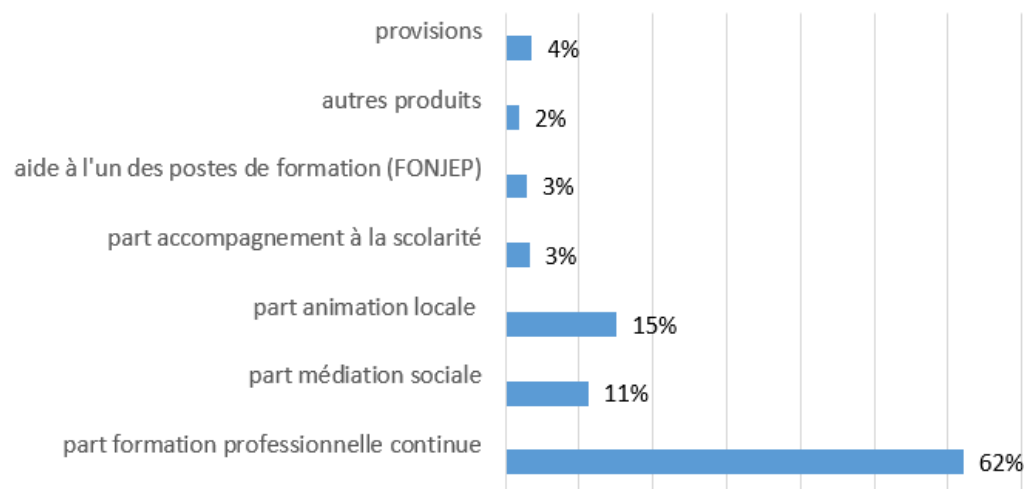
Si nous analysons ces chiffres, nous avons du côté des PRODUITS :

- 62 % pour la formation professionnelle continue
- 15 % pour l'animation locale, incluant :
  - la prestation CAF pour l'EVS ;
  - les subventions exceptionnelles pour le projet « dynamiser, embellir l'espace du Grand Meaulnes »
  - les ateliers ludiques et pédagogiques
  - les ateliers relatifs aux usages du numérique.
- 11 % pour la médiation sociale
- 3 % pour l'accompagnement à la scolarité
- 4 % de provision pour CP de l'exercice précédent
- 3% d'aide à l'un des postes de formation (FONJEP)
- 2% d'autres produits (cotisations, remboursement assurance, dons suite au décès de Bernard Maniquaire)

Si la comparaison avec l'exercice précédent montre une très légère augmentation des produits (+ 3031€), celle-ci est à nuancer avec l'apport, en 2022, de subventions exceptionnelles permettant la réalisation du projet « dynamiser et embellir le Grand Meaulnes », subvention d'un montant de 7000€.

Du côté des prestations de formations professionnelles, une demande ponctuelle de professionnalisation de salariées des deux entreprises adaptées de l'APEI a permis de compenser partiellement la perte financière des visas 3 en 1.

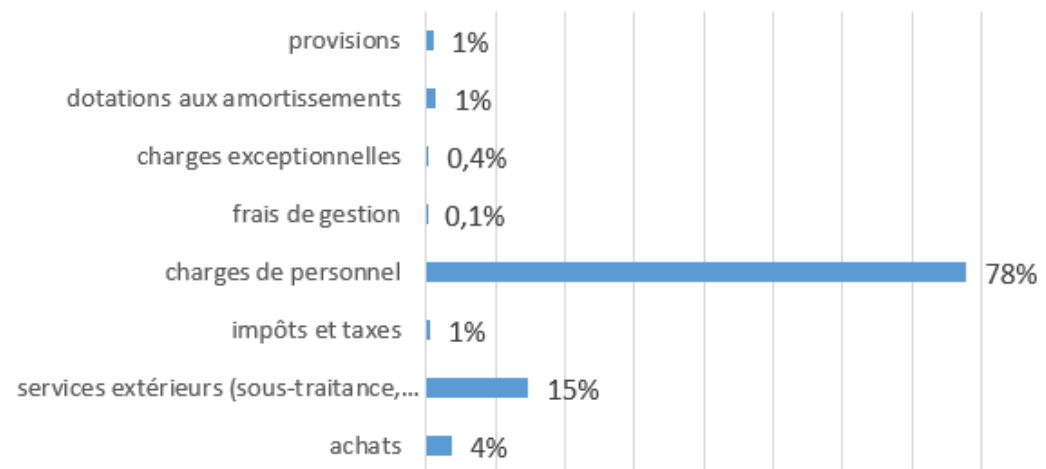
Répartition des produits 2022



## **2. Les charges :**

- 78 % pour les charges de personnel
- 15 % pour les services extérieurs
- 4 % pour les achats
- 1% pour les dotations aux amortissements
- 1% pour les provisions
- 1% pour les impôts et taxes
- moins de 1% pour les frais de gestion et charges exceptionnelles

Répartition des charges 2022



A l'image des années passées, le poste relatif aux rémunérations et cotisations sociales de nos salariées que l'usage nomme « charges de personnel » reste le poste le plus important. En effet, si l'on remonte dans les 5 exercices précédents, le poids de ce poste sur l'ensemble des charges a varié entre 74% (2019) et 81% (2021).

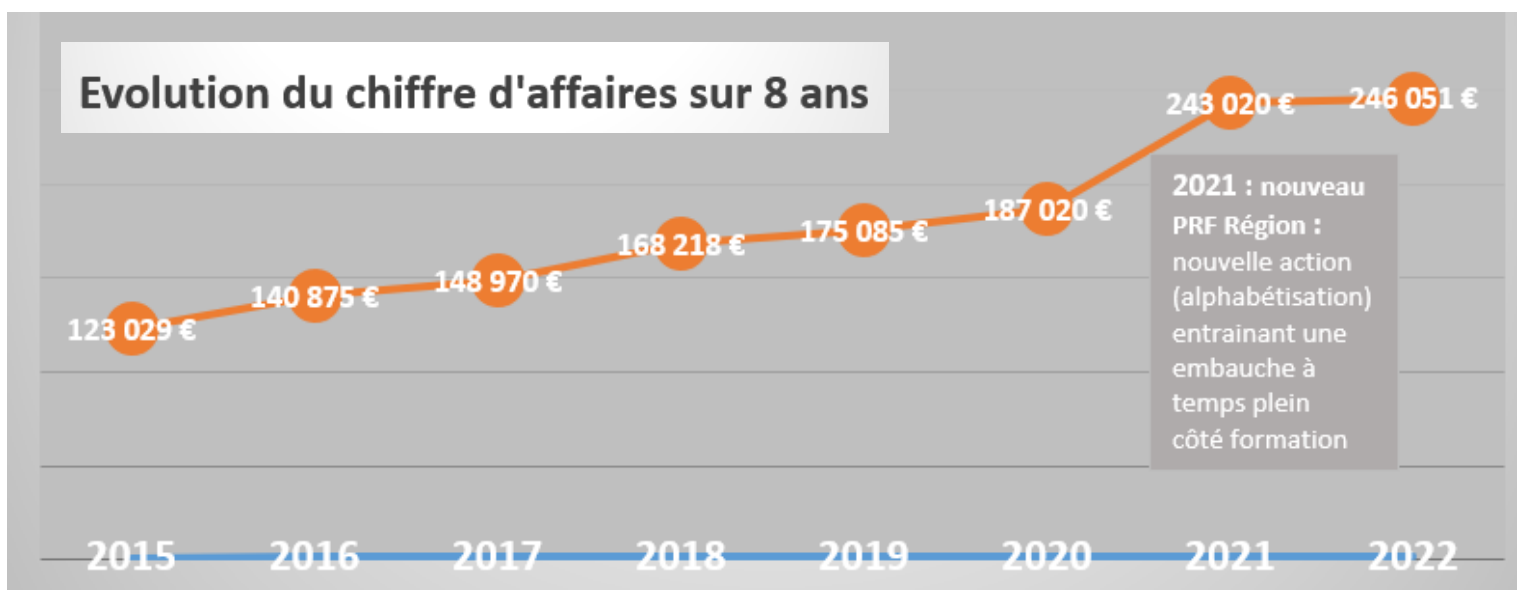
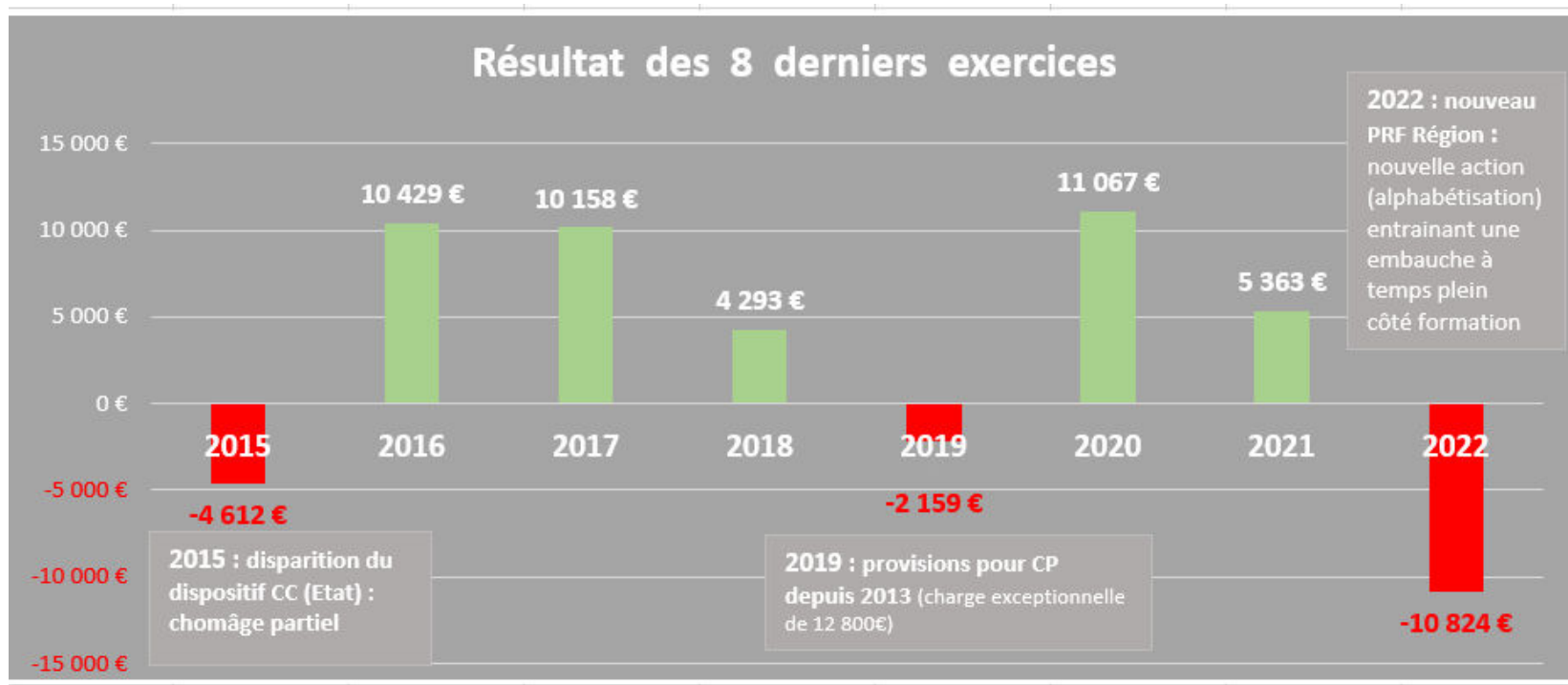
Notons que, jusqu'en 2022, nous disposions d'une petite marge de manœuvre pour proposer des améliorations de salaire, ce que notre Conseil d'administration a fait à chaque fois que nos résultats nous le permettaient. Désormais, nous sommes tenus par des nouveaux critères de fixation des salaires dont les montants ont été significativement réévalués. Nous n'en contestons pas l'intérêt en ces temps de forte inflation, mais nous nous retrouvons dans une position inconfortable dès lors que nous subissons des augmentations de nos charges sans pouvoir en répercuter les effets sur les prix de vente de la plupart de nos prestations de formation.

Le poste « Services extérieurs » comprend l'ensemble des prestations sous-traitées ainsi que les déplacements côté formation.

Les indemnités kilométriques ont subi une augmentation d'environ 10% en 2022.

Enfin, même si le montant du poste « provision » est mineur par rapport aux précédents, nous y avons mis le report de deux actions partiellement réalisées, correspondant à un total de 1812€ : celle du livret du citoyen (réalisation à 75% et report du quart restant sur l'exercice 2023) et celle de l'installation de bac potager sur l'espace du Grand Meaulnes.

## RAPPORT FINANCIER – année 2022



## **RAPPORT FINANCIER – année 2022**

Pour conclure, ce rapport montre un exercice budgétaire déficitaire sur l'année 2022. Si notre association subit les conséquences des crises de ces trois dernières années, le résultat est toutefois à nuancer avec les clés de lecture suivantes :

- celui de 2021 était excédentaire de 4908€ du fait d'une aide exceptionnelle d'un montant de 8 000€
- on pourrait supposer que les provisions pour congés payés se neutralisent d'une année sur l'autre, ce qui est possible dès lors qu'il y a peu de changement du côté des ressources humaines. Les départs et embauches de 2021 ont eu pour conséquence une provision de CP 2021 nettement inférieure à celle de 2022 (différence de plus de 8000€).

Nous avons toujours fait preuve d'une rigueur budgétaire. Le poids des salaires montre que la qualité de services relève plus d'une exigence collective que de moyens dédiés. Ce n'est donc pas du côté des charges que nous pouvons réellement agir pour assainir notre résultat mais de celui des produits.

La trésorière, Léa Douillard

Le trésorier-adjoint, Marc Stoquert

8 juin 2023